



Committee on Rules of Procedure, Immunities and Institutional Affairs
Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles

AS/Pro (2022) 01

18 Janvier 2022

frdoc01_2022

Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles

Participation des membres aux sessions plénières de l'Assemblée parlementaire et aux réunions des commissions

Note d'information

préparée par le Secrétariat

1. Introduction

1. Par la Résolution 1583 (2007) « Améliorer la participation des membres aux sessions plénières de l'Assemblée et aux réunions des commissions », l'Assemblée parlementaire a adopté des mesures destinées à promouvoir une meilleure participation des membres de l'Assemblée à ses activités et à celles de ses commissions. L'article 7 de la résolution prévoit un suivi de ces mesures :

« 7. L'Assemblée :

7.1. invite son Secrétaire général à continuer à observer de près le niveau de participation des membres des délégations parlementaires nationales aux sessions plénières, y compris lors des votes, et aux commissions générales de l'Assemblée, et à en informer régulièrement le Bureau de l'Assemblée et la commission du règlement et des immunités ;

7.2. invite le Président de l'Assemblée à examiner avec les présidents et les groupes politiques des parlements concernés les conséquences éventuelles d'une diminution – en dessous du seuil de 50 % de leur effectif – du niveau moyen de participation des délégations nationales aux séances de l'Assemblée, tel qu'il ressort des signatures au registre de présence, durant l'année qui suit l'adoption de la présente résolution ;

7.3. décide de réexaminer la structure des commissions de l'Assemblée, y compris l'éventuelle fusion de commissions, si, durant cette même période, aucune amélioration du niveau de participation au sein des commissions n'intervenait ».

2. La présente note d'information vise en conséquence, conformément au paragraphe 7.1 de la résolution, à permettre à la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles d'examiner les statistiques relatives à :

- la participation des membres des délégations parlementaires nationales aux sessions plénières,

- la participation des membres des délégations parlementaires nationales lors des votes pendant les sessions plénières,
- la participation des membres des délégations parlementaires nationales aux commissions générales de l'Assemblée.

3. Il convient de rappeler que, en 2011, l'Assemblée avait conduit une réforme de sa structure organisationnelle et de son mode de fonctionnement, avec notamment pour objectifs de renforcer son efficacité, sa visibilité et sa pertinence politiques, et de susciter un plus grand engagement et une meilleure participation de ses membres. Elle s'est traduite par diverses mesures, entre autres la révision de la structure des commissions et de leurs mandats, la réorganisation des séances plénières, avec un allègement de l'ordre du jour, l'amélioration de la planification et le regroupement des réunions des commissions, hors parties de session. Les dernières révisions du Règlement ont conduit à la création, en 2015, d'une neuvième commission de l'Assemblée, la commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi qu'à porter à dix-huit le nombre des sièges attribués à la délégation parlementaire turque (depuis la partie de session de juin 2015).

4. Il convient en outre de rappeler qu'en adoptant la Résolution 1583 (2007), l'Assemblée parlementaire entendait améliorer son fonctionnement et la participation de ses membres en prenant les mesures qui leur permettraient de jouer un rôle plus actif dans ses travaux, notamment en leur offrant davantage de possibilités de s'exprimer dans les débats et en rendant ces derniers plus vivants et plus attrayants.

5. Depuis 2008, la commission du Règlement examine tous les ans les statistiques relatives à la participation des membres aux travaux de l'Assemblée et de ses commissions et la présente note d'information devrait contenir, comme chaque année, des éléments d'analyse de ces statistiques, susceptibles d'étayer la réflexion de la commission et du Bureau de l'Assemblée quant aux conclusions à en tirer. Toutefois, depuis 2020, la pandémie de Covid-19 a créé une situation institutionnelle exceptionnelle et imprévisible (décrite dans les notes d'informations précédentes) qui a eu des répercussions sur les travaux de l'Assemblée et de ses commissions. Cette situation a fait naître des défis, mais aussi des possibilités liées aux nouvelles méthodes de travail, eu égard notamment à la participation et au vote en ligne.

6. Face aux mesures de confinement nationales et aux différents types de restrictions aux voyages imposées par les États membres dans le cadre de la pandémie, l'Assemblée a pris plusieurs décisions. À compter d'avril 2020, dans un souci de maintien de l'activité de ses organes, elle a adapté ses méthodes de travail afin de permettre à ses membres de remplir leur mandat. Le 30 avril 2020, le Bureau de l'Assemblée a introduit des méthodes de travail complémentaires pour les commissions, qui s'appliquent également au Bureau et à la Commission permanente, afin de leur permettre de tenir des réunions à distance. Le 20 novembre 2020, l'Assemblée a adopté la résolution 2349 sur la Modification du Règlement de l'Assemblée relative aux modalités alternatives d'organisation des parties de session de l'Assemblée parlementaire. Dans des circonstances exceptionnelles ne permettant pas la tenue d'une partie de session en présence physique de tous les membres, elle est désormais en mesure de tenir ses sessions plénières de manière hybride ou à distance.

7. En 2021, quatre parties de session se sont déroulées de manière hybride et les réunions des commissions des mois de mars et mai se sont tenues par vidéoconférence. Pour la première fois depuis 2019, la commission permanente du mois de novembre s'est toutefois tenue en présence physique.

2. Données statistiques

2.1. Participation des membres des délégations parlementaires nationales aux sessions plénières

8. Les statistiques relatives au niveau de participation des délégations nationales pour les quatre parties de session 2021 (voir annexe I) font apparaître un niveau moyen général de participation des membres des 47 délégations représentées de 69,68 %, en nette hausse par rapport aux dix années

précédentes¹. Toutes les parties de session ont enregistré un taux de participation supérieur à 50 %, comme les sept dernières années (à l'exception de 2018, 2019 et 2020). Il convient de préciser que pratiquement chaque année, la partie de session de janvier enregistre le taux le plus élevé, qui s'est établi à 97,88 % cette année, un taux exceptionnellement élevé.

9. Il est une fois encore rappelé que ces statistiques de « participation » étant basées sur le registre des signatures des membres de l'Assemblée, elles ne reflètent pas la présence effective des parlementaires dans l'hémicycle ni leur participation réelle aux débats. Les membres n'assurent pas une présence constante tout au long de la séance à laquelle ils sont inscrits, qu'ils soient ou non appelés à y prendre la parole. Cette observation se justifie d'autant plus en cas de réunions à distance tenues par visioconférence, où il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure les participants connectés suivent effectivement les discussions.

10. L'examen du niveau de participation des délégations nationales aux parties de session de l'Assemblée de 2021 trahit de grandes disparités par rapport à la tendance générale observée durant de nombreuses années. Dans le passé, les délégations concernées par la mesure prévue au paragraphe 7.2 de la Résolution 1583 (niveau de participation moyen inférieur à 50 %) étaient au nombre de 18 en 2019, 20 en 2018 et 17 en 2017.

11. En 2021, seules six délégations ont enregistré un taux de participation inférieur à 50 % et ont donc été concernées par la mesure prévue au paragraphe 7.2 de la résolution 1583 (2007). Il s'agit, par ordre alphabétique, des pays suivants :

- **la Bulgarie** (35,04 % – aucun participant à la partie de session de juin ; le taux était également inférieur à 50% entre 2013 et 2019)
- **le Danemark** (49,20 % ; le taux était également systématiquement inférieur à 50 % entre 2011 et 2019)
- **l'Allemagne** (43,92 % ; le taux était également systématiquement inférieur à 50 % entre 2011 et 2018)
- **Malte** (31,25 % ; le taux était également systématiquement inférieur à 50 % entre 2012 et 2018)
- **la République slovaque** (26,16 % – le taux était également inférieur à 50 % en 2018 et 2019, et entre 2014 et 2016)
- **la Slovénie** (47,32 % – le taux était également inférieur à 50 % en 2008, 2012, 2014, 2016, 2017, 2018 et 2019).

12. Il est intéressant de relever que certaines délégations affichent un taux de participation élevé régulier (Andorre, Arménie, Chypre, Estonie, Finlande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Norvège, République tchèque, Suède, Suisse, Turquie) et qu'inversement certaines délégations maintiennent sur le long terme un niveau de participation faible ou très faible (Albanie, Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Danemark, Géorgie, Italie, Malte, République slovaque, Roumanie, Slovénie).

13. Il est également préoccupant de constater que le taux de participation aux sessions d'une grande délégation (Allemagne) reste durablement inférieur au seuil attendu de 50%. L'Allemagne a affiché un taux de participation moyen entre 2008 et 2019 de 42,91 %. En 2021, d'autres grandes délégations de 18 membres parviennent à assurer un niveau de participation régulier bien supérieur (un taux de participation moyen en 2021 de 75% pour la France, 63,69% pour l'Italie, 89,24% pour la Fédération de Russie, 80,03% pour la Turquie et 68,58% pour le Royaume-Uni).

14. Au cours de la session 2021, l'Assemblée a adopté 84 textes (voir l'annexe VI)². Malgré les circonstances exceptionnelles de l'organisation de ses travaux depuis 2020, l'Assemblée a conservé le

¹ Il était de 54,34 % en 2019, 51,75 % en 2018, 56,17 % en 2017 ; 55,59 % en 2016 ; 55,60 % en 2015 ; 55,08 % en 2014 ; 57,84 % en 2013 ; 56,45 % en 2012 ; 57,99 % en 2011 ; 58,76 % en 2010 ; 58,23 % en 2009 et 56,92 % en 2008. L'Assemblée a adopté 66 textes (compte tenu de l'organisation exceptionnelle de ses travaux en 2020, 18 d'entre eux ont été adoptés à la partie de session de l'Assemblée en janvier et 48 lors de réunions de la Commission permanente) en 2020, 90 textes (dont 69 en sessions plénières) en 2019, 81 textes (dont 68 en sessions plénières) en 2018 ; 80 textes (dont 65 en sessions plénières) en 2017, 71 textes (dont 59 en sessions plénières) en 2015, 92 textes (dont 73 en sessions plénières) en 2014, 84 textes (dont 64 en sessions plénières) en 2013 ; 74 textes (dont 58 en sessions plénières) en 2012 ; 115 textes (dont 86 en sessions plénières) en 2011 ; 143 textes (dont 98 en sessions plénières) en 2010, 109 (dont 85 en parties de session) en 2009 et 83 textes (dont 69 en parties de session) en 2008.

même niveau d'activité. Depuis 2001, elle a adopté en moyenne 95 textes par an et les séances à distance n'ont pas eu, en 2021, de répercussions négatives importantes sur sa productivité.

15. La liste des textes adoptés par l'Assemblée cette année (annexe V) montre, combien l'intérêt des membres de l'Assemblée se porte clairement sur des sujets d'actualité politique (conséquences de la pandémie de Covid-19, changement climatique, situation dans certains États membres ou aux frontières de l'Europe [Belarus]) ou liés à la protection des droits de l'homme, à la discrimination, aux questions de genre ou à des thématiques spécifiques concernant le changement climatique, les migrations, etc.

16. Si l'analyse statistique de la participation des membres des délégations parlementaires nationales aux sessions plénières donne un niveau indicatif de l'intérêt et de l'importance accordés par les délégations aux travaux de l'Assemblée parlementaire, elle ne donne pas d'information sur l'impact des travaux de l'Assemblée ni sur le niveau de visibilité de l'Assemblée. Cela exigerait une étude distincte n'entrant pas dans le champ d'application de ce document et mérite peut-être qu'une suite y soit donnée, compte tenu de la Résolution 2277 (2019) : « *Rôle et mission de l'Assemblée parlementaire : principaux défis pour l'avenir* ». Il y est mentionné qu'il n'est possible d'améliorer l'impact et la visibilité des travaux de l'Assemblée que si une suite est donnée aux décisions qu'elle prend, en particulier par les parlements nationaux ou par leur intermédiaire. La résolution 2277 (2019) formule notamment les propositions suivantes appelant :

« 13.1 le Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire à veiller à ce que les présidents des parlements nationaux soient régulièrement informés des conclusions et propositions formulées dans les résolutions de l'Assemblée, en particulier celles qui concernent leur propre pays ;

13.2 les délégations parlementaires nationales auprès de l'Assemblée à rendre régulièrement compte à leurs parlements de leurs travaux à l'Assemblée, de préférence après chaque partie de session, et à informer le Bureau de l'Assemblée des suites données aux résolutions de l'Assemblée au niveau national une fois par an au moins ».

2.2. Participation des membres des délégations parlementaires nationales lors des votes pendant les sessions plénières

17. Il existe une différence toujours significative entre le nombre des membres ayant signé le registre de présence et le nombre de membres ayant effectivement voté lors de la séance à laquelle ils étaient inscrits.

18. En 2021, le taux de participation des membres de l'Assemblée aux votes en séances plénières est tombé à 31,92%, contre 38,25% en 2019 (avant le Covid 19), mais il était plus élevé qu'en 2018 (26,13%)³.

19. Onze délégations nationales sur 47 seulement affichent une participation supérieure à 50% lors des votes⁴. En tête du classement figurent les mêmes délégations que les années précédentes : la Suède (71,94%), la Suisse (70,53%) et Monaco (68,78%).

20. Le fait que 19 délégations aient un taux de participation aux votes inférieurs à 25 % peut être considéré comme une évolution préoccupante.⁵ Les chiffres les plus bas – inférieurs à 15% – sont ceux de l'Albanie, de la Bulgarie, du Danemark, de la Hongrie, de Malte, Monténégro, La République de Moldova, de la République slovaque et de la Slovénie (voir annexe III).

21. L'analyse des statistiques depuis 2008 révèle que certaines délégations maintiennent un taux élevé de participation aux votes ou l'ont sensiblement amélioré (Andorre, Lettonie, Liechtenstein, Monaco, Suède, Suisse).

³ Il était de 38,25% en 2019, 26,13% en 2018, 34,38% en 2017, 32,43% en 2016, 36,35% en 2015, 34,25% en 2014, 36,78% en 2013, 30,38% en 2012, 26,62% en 2011, 23,89% en 2010, 28,70% en 2009 et 29,37% en 2008.

⁴ Elles étaient quinze en 2019, six en 2018, onze en 2017, huit en 2016, treize en 2015, dix en 2014 et 2013, sept en 2012, quatre en 2011 et 2010, sept en 2009 et six en 2008.

⁵ Elles étaient 15 délégations en 2019, 29 en 2018, 14 en 2017, 22 en 2016, 15 en 2015, 17 en 2014, mais seulement 6 en 2013, 22 en 2012, 25 en 2011, 27 en 2010, 24 en 2009 et 23 en 2008.

22. En revanche, d'autres délégations n'ont pas su maintenir dans la durée les efforts réalisés ces dernières années et, pour certaines, la baisse de la participation s'accroît encore (Bulgarie, Monténégro, République slovaque, Slovénie).

23. Sur la période 2008-2021, 16 délégations ont un taux de participation moyen inférieur à 25 % (Albanie, Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Danemark, Grèce, Hongrie, Irlande, Macédoine du Nord, Malte, Monténégro, Portugal, Roumanie, République de Moldova, République slovaque, Slovénie).

24. Il est intéressant de relever qu'il n'existe pas de corrélation absolue entre le taux de participation des délégations nationales tel qu'il ressort du registre des signatures et le taux de participation aux votes des membres de ces mêmes délégations⁶. Il y aurait donc lieu de pousser plus avant la réflexion avec les délégations, afin de comprendre les raisons pour lesquelles leurs membres, bien que présents, ne votent pas sur les textes en discussion.

25. S'agissant des votes individuels, 113 membres de l'Assemblée ont participé en moyenne à plus de 50% des votes au cours de la session 2021, 109 membres au cours de la deuxième partie de session, 72 au cours de la troisième partie de session et 70 au cours de la quatrième partie de session. 58 membres de l'Assemblée seulement ont participé en moyenne à plus de 50% des votes au cours de la session 2021. Ces chiffres correspondent aux pratiques comparables des années précédentes⁷.

2.3. Participation des membres des délégations parlementaires nationales aux réunions des commissions générales de l'Assemblée

26. La Résolution 1583 (2007) invite le Secrétaire Général de l'Assemblée à observer le niveau de participation des membres des délégations parlementaires nationales aux commissions générales de l'Assemblée.

27. En outre, l'article 44.10 du Règlement dispose que : « *Si (...) une délégation nationale a, durant une année parlementaire* un niveau de participation moyen lors des réunions d'une commission inférieur à 33%, le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire en informe le Président de l'Assemblée, le président de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles, et le président de la délégation nationale concernée. Le Président de l'Assemblée le signale au président du parlement national concerné et au Bureau de l'Assemblée* ».

[* Si, au cours de cette année de référence, des élections législatives ont lieu, la délégation nationale concernée peut demander au Bureau de prolonger le délai de référence pour une durée maximale de deux ans.]

28. Il s'agit donc d'observer, dans un premier temps, le niveau moyen de participation de chaque délégation aux commissions dans leur ensemble, et dans un second temps, le niveau de participation moyen de chaque délégation par commission, prise séparément. Il va de soi que si l'analyse des statistiques de participation des délégations toutes commissions confondues est aisée, la tâche qui consiste à affiner l'analyse dans le détail de la participation de chacune des délégations aux travaux de chacune des commissions est complexe.

29. Comme le mentionnaient les notes d'information précédentes, il convient, tout comme pour la participation aux séances de l'Assemblée, de relativiser ces statistiques sur la participation aux commissions, qui recensent les signatures des membres en début de réunion, et non leur présence effective au cours de celle-ci.

2.3.1. Participation aux réunions des commissions par délégation

⁶ Ainsi, à titre d'exemple, la délégation irlandaise affiche un taux de participation à la session de 2021 de 81,92%, mais seulement de 37,45% aux votes, la délégation arménienne un taux de participation de 85,16% et de moins de 24,68% pour les votes. Sont également concernés l'Azerbaïdjan (90,63% et 33,47%), la Croatie (80% et 43,88%), l'Estonie (62,50% et 24%), la Grèce (83,29% et 26,34%), la Hongrie (70,98% et 13,32%), Malte (31,25% et 3,94%).

⁷ 87 membres de l'Assemblée seulement ont participé en moyenne à plus de 50% des votes au cours de la session 2019 (ils étaient 30 en 2018, 43 en 2017, 44 en 2016, 59 en 2015, 57 en 2014, 58 en 2013, 44 en 2012, 33 en 2011, 24 en 2010, 37 en 2009 et 31 en 2008).

30. Les neuf commissions de l'Assemblée ont tenu 85 réunions en 2021 (voir annexe VII)⁸. Ce chiffre est le plus élevé des dix dernières années.

31. Le taux global de participation des membres de l'Assemblée dans les neuf commissions de l'Assemblée s'établit à 65,09% en 2021. Il s'agit du taux de participation le plus élevé jamais enregistré⁹.

32. S'agissant plus spécifiquement de la participation des délégations nationales aux réunions des six commissions où elles sont représentées (à la différence des commissions où les candidatures sont présentées par des groupes politiques), le taux enregistre une nette hausse (66,15%) (voir annexe IV)¹⁰.

33. Deux délégations seulement ont une participation moyenne à l'ensemble des réunions des commissions inférieure à 33%; il s'agit, par ordre alphabétique, des suivantes : **Bulgarie et Monténégro**¹¹.

34. 38 délégations sur les 47 affichent une participation moyenne supérieure ou égale à 50%¹². Dix-huit délégations ont une participation moyenne supérieure à 70% contre treize en 2020, mais seulement deux en 2019 et aucune en 2018. Les autres chiffres indiquent sept délégations affichant une moyenne supérieure à 70% en 2017, six en 2016, quatre en 2015, neuf en 2014 et en 2013, onze en 2012 et deux en 2011.

35. Les taux de participation des délégations nationales aux réunions des commissions sont très variables et il existe des raisons objectives qui rendent compte de cette situation¹³. Il est indéniable que les membres des petites délégations ne peuvent assurer à eux seuls la lourde charge de travail qu'impliquerait une participation aux activités de toutes les commissions, ce qui explique les faibles taux de participation de certaines d'entre elles. De même, plusieurs délégations font face à des problèmes budgétaires excluant des déplacements éloignés ou trop fréquents.

36. Comme en 2020, compte tenu des restrictions liées à la pandémie, les réunions des commissions se sont tenues cette année presque exclusivement par vidéoconférence ou de manière hybride, principalement à Strasbourg et vers la fin de l'année, de plus en plus souvent à Paris.

37. Le niveau de participation globalement élevé en 2021 montre que les nouvelles technologies de vidéoconférence (notamment la plateforme KUDO avec l'interprétation en cinq langues et la possibilité de voter) ont été largement acceptées par les membres, et leur ont ainsi permis de poursuivre leurs activités de manière effective en 2021 et de surmonter les conséquences des nombreuses restrictions touchant les déplacements. Néanmoins, l'organisation de ces réunions hybrides et à distance a été un processus coûteux pour l'Assemblée ayant des incidences sur son budget¹⁴.

⁸ En 2020, elles en avaient tenu 62, 68 en 2019, 70 en 2018, 72 en 2017, 70 en 2016 et 67 en 2015. Les huit commissions existant avant 2015 avaient tenu 61 réunions en 2014, 66 en 2013 et 63 en 2012.

⁹ Ce taux était de 51,78% en 2020, 47,69% en 2019, 49,80% en 2018, 49,68% en 2017, 52,78% en 2016, 52,74% en 2015 et pour les 8 commissions existant alors de 53,17% en 2014, de 53,22% en 2013, 56,47% en 2012, 46,73% en 2011, 46,13% en 2010, 47,30% en 2009, 47,98% en 2008.

¹⁰ Il était de 51,82% en 2020, 47,10% en 2019 et seulement 50,99% en 2018, 50,44% en 2017, 53,67% en 2016, 50,77% en 2015, 53,78% en 2014, 54,14% en 2013 et 56% en 2012, mais il reste bien supérieur à ce qu'il était avant la réforme de l'Assemblée avec 45,82% en 2011 et 44,71% en 2010.

¹¹ Elles étaient 22 en 2020, 15 en 2019, 6 en 2018, 13 en 2017, 10 en 2016, 9 en 2015, 8 en 2014, 9 en 2013 et 8 en 2012.

¹² Elles étaient 22 délégations en 2020, 15 en 2019, 24 en 2018, 22 en 2017, 23 en 2016, 27 en 2015, 29 en 2014, 27 en 2013, 29 en 2012, 15 en 2011, 18 en 2010, 25 en 2009 et 20 en 2008.

¹³ En 2021 :

- la délégation albanaise n'a participé à aucune réunion de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable ni de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias,
- les délégations de la Bulgarie, de l'Islande, de Malte, de la Macédoine du Nord, Monténégro, de la Norvège et de la Slovaquie n'ont participé à aucune réunion de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable.

¹⁴ Voir la résolution 2377 (2021) Dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice biennal 2022-2023.

38. Comme le souligne la résolution 2377 (2021), il est important de continuer à fonder les travaux de l'Assemblée sur des réunions avec la présence physique de ses membres, propices à la richesse des échanges autant qu'indispensables au travail d'une organisation multilatérale. Si les réunions en ligne étaient initialement conçues comme des mesures exceptionnelles en réponse à des circonstances exceptionnelles, il ne fait pas de doute qu'il s'agit de méthodes de travail complémentaires offrant une plus grande flexibilité en réponse à des circonstances exceptionnelles.

2.3.2. Niveau de participation globale aux réunions par commission¹⁵

39. Concernant les taux de participation par commission, huit commissions sur les neuf affichent un pourcentage global supérieur à 50% ; elles étaient sept en 2016 et 2012, six en 2020, 2018, 2014 et 2013 ; cinq en 2015, quatre en 2019 et 2017. Ce résultat est le plus élevé depuis la mise en place de cette enquête (voir annexe VI).

40. La Commission des questions juridiques et des droits de l'homme affiche le meilleur taux de participation (90,70%), suivie par la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles (86,36%). Dans toutes les autres commissions, la participation globale avoisinait 50%, ce qui indique une dynamique positive¹⁶. Comme indiqué précédemment, il convient toutefois d'interpréter ces chiffres avec une certaine prudence. La participation en ligne, au sens de la signature lorsqu'une réunion se tient de manière hybride, n'est pas une garantie de présence.

3. Éléments d'analyse

41. La commission examine chaque année depuis quatorze ans les statistiques relatives à la participation des membres aux travaux de l'Assemblée et de ses commissions et recherche les éléments susceptibles d'en éclaircir certains aspects. Depuis le rapport de 2007 « Améliorer la participation des membres aux sessions plénières de l'Assemblée et aux réunions des commissions » (voir l'exposé des motifs du rapport, Doc. 11295, par. 31 à 41) et à travers les notes d'information présentées depuis 2008, la commission a soulevé de nombreuses questions à ce propos¹⁷. En effet, une certaine prudence s'impose dans l'interprétation des statistiques brutes qui, en tant que telles, ne rendent pas compte des raisons valables expliquant l'absence des parlementaires.

3.1 À propos des activités de l'Assemblée tenues de manière hybride

42. La pandémie de Covid-19 a eu des répercussions importantes sur l'Assemblée parlementaire et l'a amenée à réorganiser ses activités - en 2020, elle n'a tenu qu'une seule partie de session (en janvier) et a annulé les trois autres. En 2021, l'Assemblée parlementaire a tenu ses parties de session de manière hybride, offrant ainsi aux membres la possibilité de participer à distance ou d'être présent à Strasbourg. Il convient également de noter que les parties de sessions organisées de manière hybride n'ont duré que quatre jours, mais cela n'a pas eu de répercussions majeures sur la productivité de l'Assemblée eu égard au nombre de textes adoptés (par rapport à 2013, 2015, 2017 et 2018 [voir annexe VI]).

43. La participation des membres des délégations nationales aux sessions plénières a enregistré une nette hausse en 2021 par rapport aux années précédentes. Il en ressort clairement que les membres étaient disposés à adopter de nouvelles méthodes de travail, ce qui est très encourageant et a permis d'améliorer la participation.

¹⁵ Les statistiques fournies concernent la participation des membres des commissions aux réunions de leurs commissions, au sens strict, et ne tiennent pas compte des conférences et séminaires organisés par lesdites commissions, qui pourtant réunissent parfois un nombre très important de participants.

¹⁶ La commission de suivi et la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles n'ont pas de membres remplaçants.

¹⁷ Voir les documents AS/Pro (2008) 13, AS/Pro (2009) 21, AS/Pro (2010) 21, AS/Pro (2012) 02, AS/Pro (2013) 02, AS/Pro (2014) 03, AS/Pro (2015) 02, AS/Pro (2016) 03, AS/Pro (2017) 03, AS/Pro (2018) 02, AS/Pro (2019) 01, AS/Pro (2020) 03 et AS/Pro (2021) 01.

44. Néanmoins, la plupart des raisons expliquant habituellement ces faibles taux de participation subsistent, notamment dans la mesure où les membres recommencent à être présents en personne aux réunions. Il s'agit notamment : (i) des coupes et difficultés budgétaires des parlements nationaux, qui limitent les possibilités de déplacements des membres, (ii) des doubles mandats qui font que les membres sont parfois retenus par leurs activités parlementaires nationales – ou rappelés dans leur parlement national pour un débat important. Si les réunions organisées de manière hybride permettent généralement de contourner ces deux problèmes, les parlementaires jonglent toujours avec leurs agendas et priorités et la possibilité de participer en ligne ne garantit pas en soi leur disponibilité.

45. Ainsi que cela a été mentionné, certaines petites délégations évoquent régulièrement ces dernières années l'impossibilité pour leurs membres d'assurer une participation régulière à toutes les réunions de toutes les commissions. Elles n'en ont tout simplement pas le temps, car leurs membres sont trop peu nombreux pour couvrir les neuf commissions.

46. Mention a été également faite, en année électorale, de l'impossibilité pour les membres, retenus dans leur circonscription par la campagne électorale, de participer aux travaux de l'Assemblée. Si l'explication est tout à fait valide et peut expliquer les rangs clairsemés de certaines délégations lors de la partie de session qui précède ou qui suit des élections nationales (dans l'attente de la désignation d'une nouvelle délégation), encore doit-elle ne pas être avancée comme explication pour légitimer l'absence de membres tout au long de l'année.

47. Il importe également, dans ce contexte, de souligner l'importance pour les parlements nationaux de procéder à la recomposition de leur délégation nationale à l'Assemblée dans les meilleurs délais après les élections, une recomposition tardive ayant un impact significatif sur le taux de participation aux activités de l'Assemblée¹⁸.

48. Un autre point souligné par de nombreux membres a trait à l'importance de poursuivre les travaux de l'Assemblée dans le cadre de réunions avec la présence physique des membres et les réunions en ligne devraient être considérées comme une méthode de travail supplémentaire, offrant davantage de flexibilité et comme une mesure exceptionnelle dans des circonstances exceptionnelles.

49. Le niveau faible ou plus faible de participation des délégations nationales au vote demeure manifestement un problème auquel s'ajoute la difficulté à déterminer, en cas de vote en ligne, si un membre est réellement présent ou simplement connecté à la session.

50. Compte tenu des restrictions liées au Covid-19, il n'a pas été possible de tenir les réunions des commissions ailleurs qu'à Strasbourg, dans les États membres, afin d'améliorer éventuellement la participation des membres et d'encourager les relations avec les parlements nationaux et leurs commissions.

51. Nonobstant les différentes remarques ci-dessus, il convient de noter que les statistiques de participation des délégations à l'Assemblée en 2021 font apparaître une nette amélioration de la participation des membres aux parties de session et réunions des commissions, ce qui doit être souligné.

4. Conclusions

52. Les statistiques de participation des délégations font apparaître une nette amélioration de la participation des membres aux parties de session et aux réunions des commissions. Il existe néanmoins encore une marge de progrès, notamment si l'on considère que la quasi-totalité des réunions se sont tenues de manière hybride en 2021, et ont ainsi permis aux membres d'éviter les temps de transport et d'être flexibles afin de conjuguer leurs activités parlementaires nationales et celles de l'Assemblée.

¹⁸ Rappelons qu'aux termes du Règlement (article 11.3), les parlements doivent procéder à la désignation de membres de la nouvelle délégation dans un délai de six mois à la suite des élections législatives. En 2010 et 2011, on a cependant observé un accroissement sensible des délais de recomposition des délégations parlementaires. En 2018, la délégation italienne a été recomposée au-delà du délai réglementaire de six mois ; en 2016, cela avait été le cas pour la délégation de l'Irlande et, en 2015, pour celle du Royaume-Uni.

53. La commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles a tenu un échange de vues sur la base de la présente note, et a examiné, conformément à la Résolution 1583 (2007), les conclusions à tirer de l'analyse des données statistiques de participation des délégations.

54. La commission est convenue de transmettre la présente note au Bureau de l'Assemblée, qui comporte les propositions suivantes, pour éventuelles suites à donner :

– La commission propose que le Président de l'Assemblée informe par courrier les présidents des délégations et les présidents des parlements concernés par une faible participation (article 44.10 du Règlement et paragraphe 7.2 de la Résolution 1583 – le/la Président(e) de l'Assemblée devrait « examiner avec les présidents et les groupes politiques des parlements concernés les conséquences éventuelles d'une diminution – en dessous du seuil de 50% de leur effectif – du niveau moyen de participation des délégations nationales aux séances de l'Assemblée »), et qu'il organise également une réunion avec les présidents des délégations concernées, à savoir :

. les 6 délégations concernées par la mesure prévue au paragraphe 7.2 de la Résolution 1583 (niveau de participation moyen aux séances de l'Assemblée inférieur à 50 %) : **Allemagne, Bulgarie, Danemark, Malte, République slovaque, Slovénie** ;

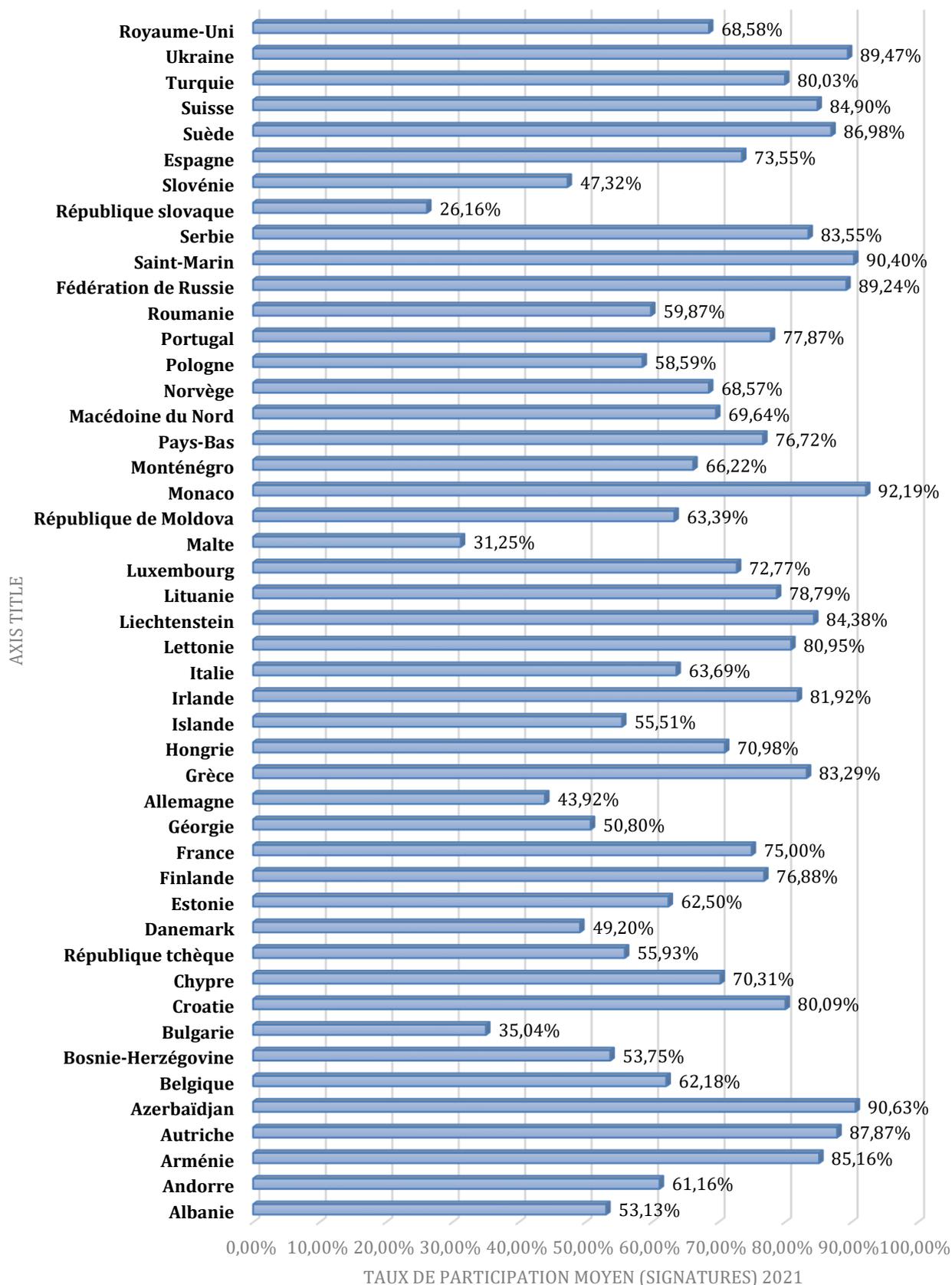
. les deux délégations concernées par la mesure prévue à l'article 44.10 du Règlement (niveau de participation moyen lors des réunions d'une commission inférieur à 33 %), à savoir : **Bulgarie et Monténégro**.

– La commission propose également que les statistiques relatives à la participation des délégations nationales soient publiées, en les mettant en ligne sur le site internet de l'Assemblée.

ANNEXE I - Participation des délégations nationales aux parties de session de l'Assemblée en 2021

Pays	Nombre de membres	Taux moyen de participation (signatures) Janvier 2021	Taux moyen de participation (signatures) Avril 2021	Taux moyen de participation (signatures) Juin 2021	Taux moyen de participation (signatures) Oct. 2021	Taux moyen de participation (signatures) 2021	Rang
Albanie	4	100,00%	25,00%	81,25%	6,25%	53,13%	40
Andorre	2	100,00%	7,14%	62,50%	75,00%	61,16%	34
Arménie	4	100,00%	100,00%	62,50%	78,13%	85,16%	8
Autriche	6	100,00%	95,24%	81,25%	75,00%	87,87%	6
Azerbaïdjan	6	100,00%	100,00%	81,25%	81,25%	90,63%	2
Belgique	7	100,00%	61,22%	42,86%	44,64%	62,18%	33
Bosnie-Herzégovine	5	100,00%	40,00%	35,00%	40,00%	53,75%	39
Bulgarie	6	100,00%	4,76%	0,00%	35,42%	35,04%	45
Croatie	5	100,00%	62,86%	77,50%	80,00%	80,09%	15
Chypre	2	100,00%	50,00%	56,25%	75,00%	70,31%	25
République tchèque	7	100,00%	46,94%	37,50%	39,29%	55,93%	37
Danemark	5	100,00%	34,29%	37,50%	25,00%	49,20%	42
Estonie	3	100,00%	100,00%	25,00%	25,00%	62,50%	32
Finlande	5	91,43%	68,57%	72,50%	75,00%	76,88%	19
France	18	100,00%	77,78%	59,03%	63,19%	75,00%	21
Géorgie	5	94,29%	51,43%	32,50%	25,00%	50,80%	41
Allemagne	18	100,00%	38,89%	22,22%	14,58%	43,92%	44
Grèce	7	100,00%	93,88%	67,86%	71,43%	83,29%	12
Hongrie	7	100,00%	71,43%	67,86%	44,64%	70,98%	24
Islande	3	100,00%	42,86%	58,33%	20,83%	55,51%	38
Irlande	4	100,00%	96,43%	53,13%	78,13%	81,92%	13
Italie	18	100,00%	49,21%	61,81%	43,75%	63,69%	30
Lettonie	3	100,00%	90,48%	70,83%	62,50%	80,95%	14
Liechtenstein	2	100,00%	100,00%	87,50%	50,00%	84,38%	10
Lituanie	4	100,00%	96,43%	43,75%	75,00%	78,79%	17
Luxembourg	3	100,00%	61,90%	83,33%	45,83%	72,77%	23
Malte	3	100,00%	0,00%	0,00%	25,00%	31,25%	46
République de Moldova	5	100,00%	88,57%	0,00%	65,00%	63,39%	31
Monaco	2	100,00%	100,00%	87,50%	81,25%	92,19%	1
Monténégro	3	85,71%	66,67%	70,83%	41,67%	66,22%	29
Pays-Bas	7	100,00%	83,67%	60,71%	62,50%	76,72%	20
Macédoine du Nord	3	100,00%	28,57%	79,17%	70,83%	69,64%	26
Norvège	5	100,00%	54,29%	35,00%	85,00%	68,57%	28
Pologne	12	100,00%	66,67%	29,17%	38,54%	58,59%	36
Portugal	7	100,00%	77,55%	57,14%	76,79%	77,87%	18
Roumanie	10	52,86%	72,86%	53,75%	60,00%	59,87%	35
Fédération de Russie	18	100,00%	100,00%	80,56%	76,39%	89,24%	5
Saint-Marin	2	100,00%	92,86%	81,25%	87,50%	90,40%	3
Serbie	7	100,00%	87,76%	67,86%	78,57%	83,55%	11
République slovaque	5	80,00%	17,14%	2,50%	5,00%	26,16%	47
Slovénie	3	100,00%	47,62%	29,17%	12,50%	47,32%	43
Espagne	12	100,00%	86,90%	62,50%	44,79%	73,55%	22
Suède	6	100,00%	100,00%	66,67%	81,25%	86,98%	7
Suisse	6	100,00%	100,00%	87,50%	52,08%	84,90%	9
Turquie	18	100,00%	88,89%	71,53%	59,72%	80,03%	16
Ukraine	12	100,00%	96,43%	82,29%	79,17%	89,47%	4
Royaume-Uni	18	100,00%	66,67%	44,44%	63,19%	68,58%	27
	323	97,88%	70,41%	55,34%	55,11%	69,68%	

ANNEXE I (a) - Participation des délégations nationales aux parties de session de l'Assemblée en 2021



ANNEXE II - Participation moyenne aux votes : 2007 – 2021

Partie de session	Votes exprimés	Nombre de votes	Participation moyenne
Janvier 2007	20 596	203	101
Avril 2007	15 901	182	87
Juin 2007	11 272	149	76
Octobre 2007	4 219	68	62
Total 2007	51 988	602	86
Janvier 2008	5 477	69	79
Avril 2008	14 109	115	123
Juin 2008	7 818	111	70
Octobre 2008	11 514	123	94
Total 2008	38 918	418	93
Janvier 2009	Total 144	131	100
Avril 2009	11 801	133	89
Juin 2009	Total 967	103	77
Octobre 2009	11 483	121	95
Total 2009	44 395	488	91
Janvier 2010	14 403	183	79
Avril 2010	6 795	111	61
Juin 2010	7 394	101	73
Octobre 2010	9 201	104	88
Total 2010	37 793	499	76
Janvier 2011	9 638	94	103
Avril 2011	4 729	67	71
Juin 2011	8 131	97	84
Octobre 2011	Total 689	76	75
Total 2011	28 187	334	84
Janvier 2012	7 748	85	91
Avril 2012	5 844	66	89
Juin 2012	5 853	73	80
Octobre 2012	9 257	74	125
Total 2012	28 702	298	96
Janvier 2013	16 698	131	127
Avril 2013	7 813	64	122
Juin 2013	16 196	143	113
Octobre 2013	9 192	90	102
Total 2013	49 899	428	117
Janvier 2014	10 012	81	124
Avril 2014	21 961	190	116
Juin 2014	7 730	82	94
Octobre 2014	8 609	92	94
Total 2014	48 312	445	109
Janvier 2015	14 017	106	132
Avril 2015	6 003	64	94
Juin 2015	9 719	75	130
Octobre 2015	8 973	91	99
Total 2015	38 712	336	115
Janvier 2016	12 072	101	120
Avril 2016	8 957	103	87
Juin 2016	8 451	86	98
Octobre 2016	4 550	54	84
Total 2016	34 030	344	99

Partie de session	Votes exprimés	Nombre de votes	Participation moyenne
Janvier 2017	12 530	118	106
Avril 2017	11 660	85	137
Juin 2017	8 045	86	94
Octobre 2017	9 860	109	90
Total 2017	42 095	398	106
Janvier 2018	5 912	71	83
Avril 2018	9 037	105	86
Juin 2018	7 453	103	72
Octobre 2018	4 613	60	77
Total 2018	27 015	339	80
Janvier 2019	5 912	80	74
Avril 2019	9 373	99	95
Juin 2019	43 134	280	154
Octobre 2019	7 505	83	90
Total 2019	65 924	542	103
Janvier 2020	19 657	146	135
Avril 2020			
Juin 2020			
Octobre 2020			
Total 2020	19 657	146	135
Janvier 2021	7496	62	121
Avril 2021	4577	40	114
Juin 2021	4618	49	94
Octobre 2021	7794	82	95
Total 2021	24485	233	106

ANNEXE III - Participation des délégations nationales aux votes durant les parties de session de l'Assemblée en 2021

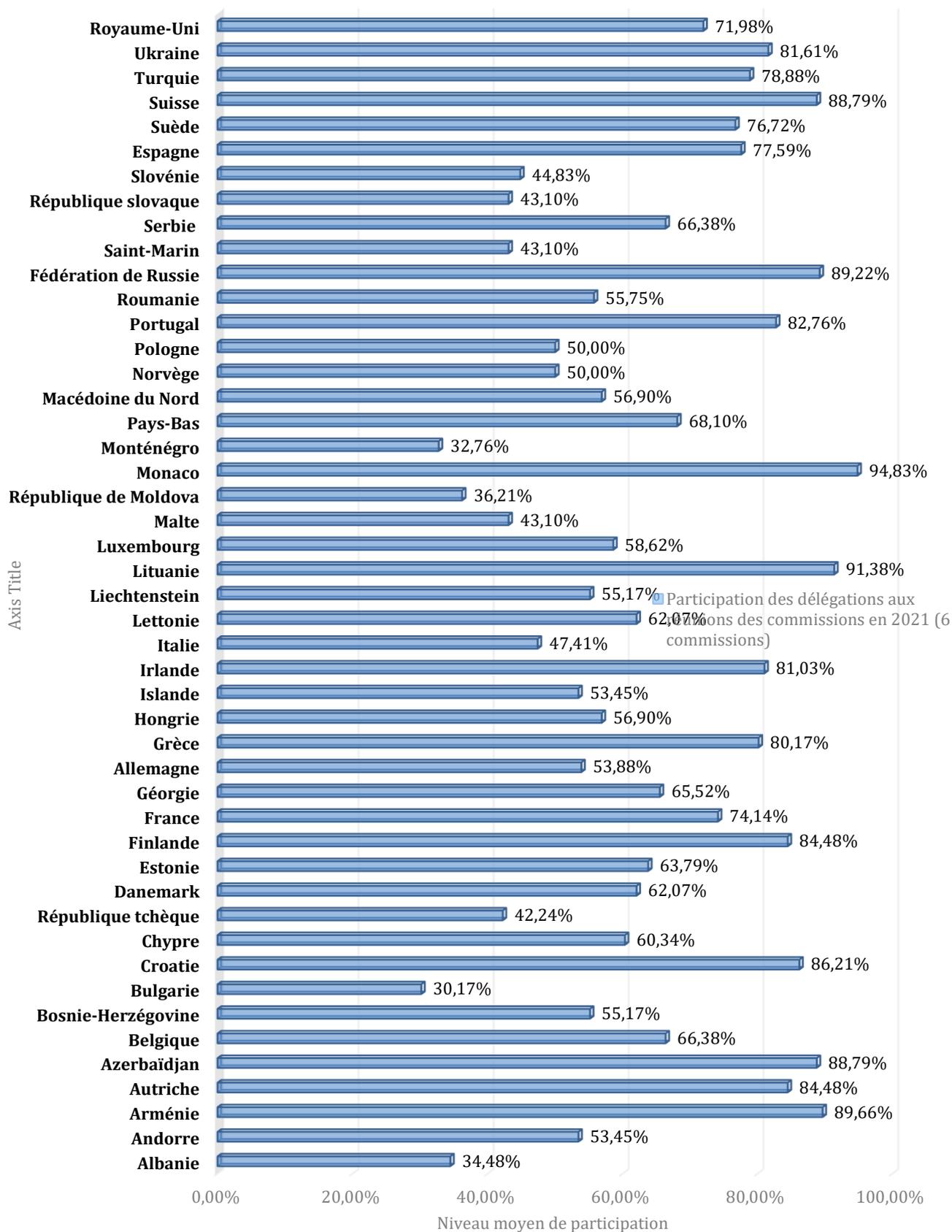
Pays	Votes	Sièges		Rang
Albanie	81	4	8,54 %	42
Andorre	262	2	55,27 %	6
Arménie	234	4	24,68 %	29
Autriche	596	6	41,91 %	17
Azerbaïdjan	476	6	33,47 %	21
Belgique	511	7	30,80 %	23
Bosnie-Herzégovine	195	5	16,46 %	35
Bulgarie	25	6	1,76 %	47
Croatie	520	5	43,88 %	16
Chypre	136	2	19,13 %	32
République tchèque	459	7	27,67 %	25
Danemark	104	5	8,78 %	41
Estonie	173	3	24,33 %	30
Finlande	621	5	52,41 %	9
France	1547	18	36,26 %	20
Géorgie	179	5	15,11 %	38
Allemagne	671	18	15,73 %	37
Grèce	437	7	26,34 %	26
Hongrie	221	7	13,32 %	40
Islande	143	3	20,11 %	31
Irlande	355	4	37,45 %	19
Italie	1358	18	31,83 %	22
Lettonie	359	3	50,49 %	10
Liechtenstein	279	2	58,86 %	4
Lituanie	363	4	38,29 %	18
Luxembourg	114	3	16,03 %	36
Malte	28	3	3,94 %	45
République de Moldova	160	5	13,50 %	39
Monaco	326	2	68,78 %	3
Monténégro	45	3	6,33 %	43
Pays-Bas	750	7	45,21 %	12
Macédoine du Nord	121	3	17,02 %	34
Norvège	597	5	50,38 %	11
Pologne	737	12	25,91 %	27
Portugal	468	7	28,21 %	24
Roumanie	422	10	17,81 %	33
Fédération de Russie	1906	18	44,68 %	14
Saint-Marin	273	2	57,59 %	5
Serbie	886	7	53,41 %	7
République slovaque	33	5	2,78 %	46
Slovénie	39	3	5,49 %	44
Espagne	1261	12	44,34 %	15
Suède	1023	6	71,94 %	1
Suisse	1003	6	70,53 %	2
Turquie	1927	18	45,17 %	13
Ukraine	1518	12	53,38 %	8
Royaume-Uni	1069	18	25,06 %	28
Total	25011	318	31,92%	

ANNEXE IV – Participation des délégations aux réunions des commissions en 2021 (6 commissions)

No.	Pays	Nombre de membres dans la commission	Commission des questions politiques et de la démocratie	Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable	Commission des questions juridiques et des droits humains	Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias	Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées	Commission sur l'égalité et la non-discrimination	Niveau moyen de participation	Rang
	Nbre de réunions en 2021		9	10	11	9	8	11		
1	Albanie	1	2	0	8	0	3	7	34,48%	45
2	Andorre	1	4	2	10	1	6	8	53,45%	34
3	Arménie	1	9	9	11	9	8	6	89,66%	3
4	Autriche	2	15	11	20	16	17	19	84,48%	8
5	Azerbaïdjan	2	18	20	21	10	19	15	88,79%	5
6	Belgique	2	6	10	18	11	15	17	66,38%	20
7	Bosnie-Herzégovine	1	2	2	11	2	5	10	55,17%	31
8	Bulgarie	2	6	0	18	3	6	2	30,17%	47
9	Croatie	1	8	9	11	8	10	4	86,21%	7
10	Chypre	1	7	1	11	8	6	2	60,34%	26
11	République tchèque	2	5	4	18	6	10	6	42,24%	43
12	Danemark	1	3	7	11	7	5	3	62,07%	24
13	Estonie	1	5	6	10	5	7	4	63,79%	23
14	Finlande	1	7	3	11	9	10	9	84,48%	8
15	France	4	33	22	42	29	21	25	74,14%	17
16	Géorgie	1	3	6	10	9	3	7	65,52%	22
17	Allemagne	4	25	17	38	13	18	14	53,88%	33
18	Grèce	2	18	6	22	14	13	20	80,17%	13
19	Hongrie	2	10	6	18	9	8	15	56,90%	28
20	Islande	1	6	0	11	2	8	4	53,45%	34
21	Irlande	1	6	7	10	7	10	7	81,03%	12
22	Italie	4	20	3	36	17	19	15	47,41%	38
23	Lettonie	1	7	3	11	2	4	9	62,07%	24
24	Liechtenstein	1	5	5	9	5	4	4	55,17%	31
25	Lituanie	1	9	7	11	8	8	10	91,38%	2
26	Luxembourg	1	4	8	9	4	4	5	58,62%	27
27	Malte	1	5	0	9	5	4	2	43,10%	40
28	République de Moldova	1	5	2	9	1	2	2	36,21%	44
29	Monaco	1	8	10	11	7	8	11	94,83%	1
30	Monténégro	1	5	0	8	1	4	1	32,76%	46
31	Pays-Bas	2	12	9	18	2	17	21	68,10%	19
32	Macédoine du Nord	1	7	0	9	8	3	6	56,90%	28
33	Norvège	1	9	0	9	3	6	2	50,00%	36
34	Pologne	3	14	8	30	9	15	11	50,00%	36
35	Portugal	2	7	19	19	15	16	20	82,76%	10
36	Roumanie	3	22	13	31	16	13	2	55,75%	30
37	Fédération de Russie	4	35	33	44	28	25	42	89,22%	4
38	Saint-Marin	1	3	1	9	4	4	4	43,10%	40
39	Serbie	2	8	11	20	11	9	18	66,38%	20

40	République tchèque	1	3	4	9	1	3	5	43,10%	40
41	Slovénie	1	5	0	9	6	3	3	44,83%	39
42	Espagne	3	16	24	32	16	20	27	77,59%	15
43	Suède	2	13	9	20	15	12	20	76,72%	16
44	Suisse	2	12	20	22	14	19	16	88,79%	5
45	Turquie	4	32	26	41	30	19	35	78,88%	14
46	Ukraine	3	22	24	33	13	24	26	81,61%	11
47	Royaume-Uni	4	21	21	40	31	40	14	71,98%	18
	Participation :	85	507	408	848	450	513	535	66,15%	
	Participation (%) :		66,27	48,00	90,70	58,82	75,44	57,22		

ANNEXE IV (a) – Participation des délégations aux réunions des commissions en 2021 (6 commissions)



ANNEXE V – Liste des textes adoptés par l'Assemblée en 2021, par ordre chronologique

Première partie de la Session ordinaire, 25-28 janvier 2021

- *Mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (Doc. 15123 et addendum) Résolution 2358 (2021) et Recommandation 2193 (2021) (mardi 26 janvier 2021, 134 et 125 votes)*
- *Restrictions des activités des ONG dans les États membres du Conseil de l'Europe (Doc. 15205), Résolution 2362 (2021) et Recommandation 2194 (2021) (mercredi 27 janvier 2021, 112 et 128 votes)*
- *L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (janvier-décembre 2020) (Doc. 15211) Résolution 2357 (2021) (Lundi 25 janvier 2021, 110 votes)*
- *Les juges doivent rester indépendants en Pologne et en République de Moldova (Doc. 15204) Résolution 2359 (2021) (mardi 26 janvier 2021, 103 votes)*
- *Modification du Règlement de l'Assemblée – suivi de la Résolution 2319 (2020) sur la Procédure complémentaire conjointe entre le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire en cas de violation grave par un État membre de ses obligations statutaires (Doc. 15093) Résolution 2360 (2021) (mardi 26 janvier 2021, 112 votes)*
- *Vaccins contre la covid-19: considérations éthiques, juridiques et pratiques (Doc. 15212) Résolution 2361 (2021) (mercredi 27 janvier 2021, 130 votes)*
- *Contestation, pour des raisons substantielles, des pouvoirs non encore ratifiés de la délégation parlementaire de la Fédération de Russie (Doc. 15216) Résolution 2363 (2021) (jeudi 28 janvier 2021, 167 votes)*
- *Le profilage ethnique en Europe: une question très préoccupante (Doc. 15199) Résolution 2364 (2021) (jeudi 28 janvier 2021, 80 votes)*

Deuxième partie de la Session ordinaire, 19-22 avril 2021

- *Préserver les minorités nationales en Europe (Doc. 15231) Résolution 2368 (2021) et Recommandation 2198 (2021) (Lundi 19 avril 2021, 87 votes et 87 votes)*
- *La vision de l'Assemblée sur les priorités stratégiques du Conseil de l'Europe (Doc. 15252) Résolution 2369 (2021) et Recommandation 2199 (2021) (Mardi 20 avril 2021, 112 et 107 votes)*
- *Nécessité urgente d'une réforme électorale au Bélarus (Doc. 15253) Résolution 2371 (2021) et Recommandation 2200 (2021) (Mardi 20 avril 2021, 138 et 136 votes)*
- *Les violations des droits de l'homme au Bélarus nécessitent une enquête internationale (Doc. 15256) Résolution 2372 (2021) et Recommandation 2201 (2021) (Mercredi 21 avril 2021, 102 et 98 votes)*
- *L'arrestation et la détention d'Alexei Navalny en janvier 2021 (Doc. 15270) Résolution 2375 (2021) et Recommandation 2202 (2021) (Jeudi 22 avril 2021, 142 et 140 votes)*

- *Lutter contre l'injustice fiscale: le travail de l'OCDE sur l'imposition de l'économie numérique* (Doc. 15251), Résolution 2370 (2021)
(Mardi 20 avril 2021, 101 votes)
- *La discrimination à l'égard des personnes atteintes de maladies chroniques et de longue durée* (Doc. 15208), Résolution 2373 (2021)
(Mercredi 21 avril 2021, 91 votes)
- *Le dialogue postsuivi avec le Monténégro* (Doc. 15132, Doc 15132 add.), Résolution 2374 (2021)
(Mercredi 21 avril 2021, 74 votes)
- *Le fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie* (Doc. 15272) Résolution 2376 (2021)
(Jeudi 22 avril 2021, 128 votes)

Troisième partie de la Session ordinaire, 21-24 juin 2021

- La liberté des médias, la confiance du public et le droit de savoir des citoyens (Doc. 15308) Résolution 2382 (2021) et Recommandation 2204 (2021)
(Mardi 22 juin 2021, 121 votes)
- Surmonter la crise socio-économique déclenchée par la pandémie de covid-19 (Doc. 15310) Résolution 2384 (2021) et Recommandation 2205 (2021)
(Mardi 22 juin 2021, 98 and 89 votes)
- L'impact de la pandémie de covid-19 sur les droits de l'enfant (Doc. 15311) Résolution 2385 (2021) et Recommandation 2206 (2021)
(Mardi 22 juin 2021, 81 and 83 votes)
- Pour une politique européenne relative aux diasporas (Doc. 15250) Résolution 2388 (2021) et Recommandation 2207 (2021)
(Jeudi 24 juin 2021, 106 and 43 votes)
- Transparence et réglementation des dons de sources étrangères en faveur de partis politiques et de campagnes électorales (Doc. 15302) Résolution 2390 (2021) et Recommandation 2208 (2021)
(Jeudi 24 juin 2021, 40 and 43 votes)
- Les responsables politiques devraient-ils être poursuivis pour les déclarations faites dans l'exercice de leur mandat? (Doc. 15307) Résolution 2381 (2021)
(Lundi 21 juin 2021, 110 votes)
- Pass ou certificats covid: protection des droits fondamentaux et implications légales (Doc. 15309) Résolution 2383 (2021)
(Mardi 22 juin 2021, 114 votes)
- Promouvoir la participation des femmes issues de groupes sous-représentés dans la prise de décision politique et publique (Doc. 15301) Résolution 2386 (2021)
(Mercredi 23 juin 2021, 95 votes)
- Violations des droits humains commises à l'encontre des Tatars de Crimée en Crimée (Doc. 15305) Résolution 2387 (2021)
(Mardi 22 juin 2021, 92 votes)
- Lutter contre l'afrophobie, ou le racisme anti-Noir-e-s, en Europe (Doc. 15306) Résolution 2389 (2021)
(Jeudi 24 juin 2021, 61 votes)

Quatrième partie de la Session ordinaire, 27-30 septembre 2021

- Projet de deuxième protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité relatif au renforcement de la coopération et de la divulgation de preuves électroniques ([Doc. 15379](#))
[Avis 299 \(2021\)](#)
(Mercredi 29 septembre 2021, 36 votes)
- Conséquences humanitaires du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan / le conflit du Haut-Karabakh ([Doc. 15363](#))
[Résolution 2391 \(2021\)](#) et [Recommandation 2209 \(2021\)](#)
(Lundi 27 septembre 2021, 101 et 96 votes)
- Les inégalités socio-économiques en Europe: rétablir la confiance sociale en renforçant les droits sociaux ([Doc. 15365](#))
[Résolution 2393 \(2021\)](#) et [Recommandation 2210 \(2021\)](#)
(Mardi 28 septembre 2021, 104 and 106 votes)
- Ancrer le droit à un environnement sain: la nécessité d'une action renforcée du Conseil de l'Europe ([Doc. 15367](#))
[Résolution 2396 \(2021\)](#) et [Recommandation 2211 \(2021\)](#)
(Mercredi 29 septembre 2021, 63 and 108 votes)
- Une démocratie plus participative pour faire face au changement climatique ([Doc. 15351](#))
[Résolution 2397 \(2021\)](#) et [Recommandation 2212 \(2021\)](#)
(Mercredi 29 septembre 2021, 110 et 108 votes)
- Examen des questions de responsabilité civile et pénale dans le contexte du changement climatique ([Doc. 15362](#))
[Résolution 2398 \(2021\)](#) et [Recommandation 2213 \(2021\)](#)
(Mercredi 29 septembre 2021, 114 et 112 votes)
- Crise climatique et État de droit ([Doc. 15353](#))
[Résolution 2399 \(2021\)](#) et [Recommandation 2214 \(2021\)](#)
(Wednesday 29 September 2021, 114 et 114 votes)
- Politiques en matière de recherche et protection de l'environnement ([Doc. 15357](#))
[Résolution 2402 \(2021\)](#) et [Recommandation 2215 \(2021\)](#)
(Wednesday 29 September 2021, 71 and 72 votes)
- Lignes directrices sur la portée des immunités parlementaires dont bénéficient les membres de l'Assemblée parlementaire ([Doc. 15364](#))
[Résolution 2392 \(2021\)](#)
(Lundi 27 septembre 2021, 57 votes)
- Renforcer la lutte contre les crimes dits d'«honneur» ([Doc. 15347](#))
[Résolution 2395 \(2021\)](#)
(Mercredi 29 septembre 2021, 63 votes)
- Lutte contre les inégalités en matière de droit à un environnement sûr, sain et propre ([Doc. 15349](#))
[Résolution 2400 \(2021\)](#)
(Mercredi 29 septembre 2021, 63 votes)
- Climat et migrations ([Doc. 15348](#))
[Résolution 2401 \(2021\)](#)
(Mercredi 29 septembre 2021, 68 votes)
- La situation en Afghanistan: conséquences pour l'Europe et la région ([Doc. 15381](#))
[Résolution 2403 \(2021\)](#)
(Mercredi 29 septembre 2021, 114 and 114 votes)

- L'instrumentalisation de la pression migratoire aux frontières de la Lettonie, de la Lituanie et de la Pologne avec le Bélarus (Doc. 15382rev)
Résolution 2404 (2021)
(Jeudi 30 septembre 2021, 100 votes)

Réunions de la Commission permanente

Strasbourg, le 19 mars 2021

- *Nécessité de renforcer d'urgence les cellules de renseignement financier – Des outils plus efficaces requis pour améliorer la confiscation des avoirs illicites* (Doc. 15192)
Résolution 2365 (2021) et Recommandation 2195 (2021)
(jeudi 19 mars 2021)
- *Les conséquences de la migration des travailleurs sur leurs enfants restés dans leur pays d'origine* (Doc. 15173)
Résolution 2366 (2021) et Recommandation 2196 (2021)
(jeudi 19 mars 2021)
- *La protection des victimes de déplacement arbitraire* (Doc. 15219)
Recommandation 2197 (2021)
(jeudi 19 mars 2021)

Strasbourg, 28 mai 2021

- *Budgets et priorités du Conseil de l'Europe pour la période 2022-2025* (Doc. 15282)
Avis 298 (2021)
- *Action humanitaire pour les réfugiés et les migrants dans les pays de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient* (Doc. 15284)
Résolution 2380 (2021) et Recommandation 2203 (2021)
- *Dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice biennal 2022-2023* (Doc. 15283)
Résolution 2377 (2021)
- *Renforcer le rôle joué par les jeunes dans la prévention et le règlement des conflits* (Doc. 15294)
Résolution 2378 (2021)
- *Le rôle des parlements dans la mise en œuvre des Pactes mondiaux des Nations Unies pour les migrants et réfugiés* (Doc. 15229)
Résolution 2379 (2021)

Rome, 25-26 novembre 2021

- *Intérêt supérieur de l'enfant et politiques pour assurer l'équilibre entre vie privée et professionnelle* (Doc. 15405)
Résolution 2410 (2021) et Recommandation 2216 (2021)
- *L'impact de la pandémie de covid-19 sur l'éducation et la culture* (Doc. 15397)
Résolution 2411 (2021) et Recommandation 2217 (2021)
- *Révision du Code de conduite des membres de l'Assemblée parlementaire : pour y introduire l'interdiction explicite du sexisme, du harcèlement sexuel, de la violence sexuelle et de comportements sexuels abusifs* (Doc. 15402)
Résolution 2405 (2021)
- *Lutte contre la corruption – Principes généraux de la responsabilité politique* (Doc. 15403)
Résolution 2406 (2021)
- *70e anniversaire des Conventions de Genève : la contribution du Conseil de l'Europe à la synergie croissante entre le Droit international humanitaire et le Droit international des droits de l'homme* (Doc. 15394)

- [Résolution 2407 \(2021\)](#)
- 70e anniversaire de la Convention de 1951 sur les réfugiés: le Conseil de l'Europe et la protection internationale des réfugiés ([Doc. 15396](#))
[Résolution 2408 \(2021\)](#)
- Relocalisation volontaire des migrants ayant besoin d'une protection humanitaire et réinstallation volontaire des réfugiés ([Doc. 15401](#))
[Résolution 2409 \(2021\)](#)
- Dimension de genre et effets de la pornographie sur les droits humains ([Doc. 15406](#))
[Résolution 2412 \(2021\)](#)
- Discrimination à l'encontre des Roms et des Gens du voyage dans le domaine du logement ([Doc. 15393](#))
[Résolution 2413 \(2021\)](#)

ANNEXE VI – Textes adoptés 2001-2021

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE - TEXTES ADOPTES																						
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Sessions de l'assemblée parlementaire																						
<i>Nombre de jours de session de l'Assemblée</i>	20	20	19	20	20	19	20	20	19	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	5	16	398
Textes adoptés :																						
<i>Recommandations</i>	44	27	32	34	32	30	34	27	32	41	36	13	20	23	18	13	18	22	19	6	19	540
<i>Résolutions</i>	22	36	38	41	40	34	42	39	44	55	49	45	41	50	44	47	46	46	49	12	41	861
<i>Avis</i>	6	6	5	5	3	1	3	2	3	1	1		2		2		1		1		1	43
<i>Directives</i>	9	3	4																			16
Nombre total de textes adoptés :	81	72	79	80	75	65	79	68	79	97	86	58	63	73	64	60	65	68	69	18	61	1460
Commission permanente																						
<i>Nombre de réunions</i>	3	4	3	3	4	3	3	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	8	4	70
Textes adoptés :																						
<i>Recommandations</i>	12	16	20	16	9	17	11	5	11	15	6	3	5	6	5	1	3	4	5	19	6	195
<i>Résolutions</i>	9	5	7	17	21	19	22	7	11	27	22	12	13	12	13	9	9	9	16	29	16	305
<i>Avis</i>	4	3	1	0	2	2	3	2	2	3	1	1	2	1	1	2	3				1	34
<i>Directives</i>	2	2																				4
Nombre total de textes adoptés :	27	26	28	33	32	38	36	14	24	45	29	16	20	19	19	12	15	13	21	48	23	538
Total (sessions plénières + commission permanente)	108	98	107	113	107	103	115	82	103	142	115	74	83	92	83	72	80	81	90	66	84	1998

ANNEXE VII – participation aux réunions des commissions

Commission	2021	
	Nombre de réunions	Niveau moyen de participation (en %)
Commission des questions politiques et de la démocratie	9	66,27
Commission des questions juridiques et des droits humains	11	90,70
Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable	10	48,00
Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées	10	60,35
Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias	9	58,82
Commission sur l'égalité et la non-discrimination	11	57,22
Commission de suivi	10	55,33
Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles	9	62,76
Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme	6	86,36
Total	85	65,09

Commission	2020		2019		2018		2017	
	Nombre de réunions	Niveau moyen de participation (en %)	Nombre de réunions	Niveau moyen de participation (en %)	Nombre de réunions	Niveau moyen de participation (en %)	Nombre de réunions	Niveau moyen de participation (en %)
Commission des questions politiques et de la démocratie	7	59,67	8	53,70	8	56,63%	9	55,69%
Commission des questions juridiques et des droits humains	7	55,13	8	52,47	8	55,87%	9	53,22%
Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable	9	44,58	8	40,90	7	53,62%	8	45,99%
Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées	8	47,06	8	41,51	8	52,47%	8	47,22%
Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias	6	51,96	7	45,50	8	43,06%	8	52,31%
Commission sur l'égalité et la non-discrimination	7	55,30	8	48,30	8	44,60%	8	47,22%
Commission de suivi	9	48,07	9	38,53	9	33,93%	9	48,03%
Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles	6	54,96	7	55,41	9	55,81%	8	45,39%
Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme	3	56,06	5	51,82	5	56,36%	5	51,82%
	62	51,78%	68	47,69%	70	49,80%	72	49,68%